



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 7 décembre 2023**

N° : 2023-108
OBJET : Convention pour l'adhésion du Symalim au réseau Cap sur le Rhône au titre de l'année 2023

Date de la convocation : **Judi 30 novembre 2023**
Secrétaire de Séance : **Matthieu Brière**

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.

Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s :	30	Présent·e·s :	18	en droits de vote :	66
Nombre de droits de vote :	105	Pouvoirs :	3	en droits de vote :	11.5
		Votant·e·s :	21	en droits de vote :	77.5

Liste des présent·e·s :

Nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5 + 5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3

MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir : M. Larive à M. Brière - Mme Dehan à M. Ray - M. Gomez à Mme Creuze

Madame la Présidente expose,

Le Grand Parc Miribel Jonage est un partenaire historique du réseau Cap sur le Rhône dans lequel il s'investit depuis la création de l'association en 2015.

Les années précédentes, la SPL Segapal adhère à ce réseau.

Le Symalim souhaite adhérer en direct au réseau Cap sur le Rhône pour l'année 2023.

L'association Cap sur le Rhône anime un réseau de musées, sites naturels, culturels, touristiques le long de l'axe Rhône-Saône, Léman et Rhône amont.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets, le réseau a pour objectifs de :

- > Valoriser dans une approche transversale les patrimoines culturel et naturel rhodaniens ;
- > Contribuer à développer l'attractivité de ViaRhôna et des territoires traversés ;
- > Diversifier les publics : scolaires, visiteurs, (cyclo)touristes, croisiéristes ;
- > Renforcer le sentiment d'attachement des populations au fleuve, par la mise en récit des patrimoines culturel et naturel, et le questionnement des enjeux contemporains ;
- > Mettre en œuvre des partenariats qualifiants et transversaux ;
- > Permettre l'échange et la mutualisation de compétences et de connaissances.

Le réseau et ses membres-partenaires bénéficient des outils mis en œuvre pour promouvoir ViaRhôna : le site ViaRhôna.com, le dossier de presse (Cap sur le Rhône : coup de cœur ViaRhôna).

Afin d'optimiser la visibilité du dispositif, les membres partenaires s'engagent à communiquer au mieux en présentant le réseau sur leur site Internet et le lien du site web www.capsurlehone.fr

Les membres partenaires s'engagent à participer autant que possible aux réunions du réseau et à l'élaboration des projets conduits par celui-ci. Si le réseau fonctionne dans un principe d'autonomie des membres partenaires selon leur activité propre, leur programmation, budget etc., chacun des membres acteurs participe à la vie du réseau, à savoir :

- ◊ Contribue à diffuser la communication sur le réseau,
- ◊ Participe aux réunions et aux actions en cours,
- ◊ Œuvre à la conception générale du projet.

Ainsi, le réseau a mis en œuvre différents projets culturels, pédagogiques et de communication.

Les projets du réseau s'appuient sur deux grands axes :

- ◊ le développement touristique, notamment en contribuant à la mise en tourisme de ViaRhôna (donner du sens à l'itinérance) et au maillage des territoires,
- ◊ L'éducation au territoire, la valorisation et la médiation autour des patrimoines culturels et naturels du fleuve Rhône et de ses enjeux contemporains, en direction de publics diversifiés.

Ces projets fédérateurs doivent contribuer à renforcer la visibilité et l'attractivité des sites membres partenaires et de leur territoire, autant qu'à mutualiser et valoriser connaissances et compétences.

Chaque membre partenaire s'acquitte d'une participation financière annuelle, dont le montant est défini par les deux parties.

Pour le Grand Parc Miribel Jonage, le montant participatif annuel est de 850 euros TTC.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention jointe, fixant les engagements réciproques de chacun, qui l'engage à hauteur de 850 € TTC au titre de l'adhésion ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

